



**Procès-verbal de l'assemblée générale  
de l'association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg  
du jeudi 2 mai 2024 à 17h00  
Romantik Hotel de l'Ours, à Sugiez**

---

- Présidence :** M. Clerc Stéphane, Clerc Métal Sàrl, Chénens
- Présents :** 17 personnes selon la liste de présence, représentant 17 voix
- Excusés :** 16 membres selon liste des présences

**Ordre du jour**

1. Souhails de bienvenue
  2. Nomination des scrutateurs
  3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023
  4. Comptes 2022/2023 et rapport des vérificateurs
  5. Budget 2023/2024
  6. Elections statutaires
    - 6.1 Election au comité
    - 6.2 Election des vérificateurs de comptes
  7. Divers
- 

En 2017, l'association des cours interentreprises qui est comptablement indépendante de l'association mère « Metaltec Fribourg » avait été créée. Cette démarche s'explique pour des motifs fiscaux et de transparence, en vue d'obtenir l'exonération fiscale des cours interentreprises (CIE). C'est pourquoi, d'un point formel, deux assemblées générales se tiendront à l'avenir. Il est rappelé qu'il s'agit uniquement d'une formalité administrative et que ceci n'a pas révolutionné la vie de l'association professionnelle. Par contre, et à ce titre, le comité souhaite rajouter un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale CIE afin de satisfaire aux exigences du Service cantonal des contributions (SCC) pour pouvoir être exonéré au niveau des CIE.

## **1. Souhaits de bienvenue**

Le Président remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée générale.

Le président relève que les convocations à l'AG ont été envoyées le 8 avril 2024, conformément au délai statutaire.

## **2. Nomination des scrutateurs**

Corine Schaller est nommée comme scrutatrice avec les remerciements de l'assemblée. La majorité absolue est comptée à 9 voix.

## **3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023**

Le procès-verbal a été mis à disposition de tous les membres dès le 19 avril 2024 via un code QR envoyé avec les convocations.

Les membres l'approuvent à l'unanimité. Le président remercie ses auteurs pour la rédaction.

## **4. Comptes 2022/2023 et rapport des vérificateurs**

Au niveau du compte de résultat et de ses produits, nous avons encaissé plus de produits en raison d'un nombre légèrement supérieur du nombre jours/apprentis suivis par vos apprenti-e-s en formation dans vos entreprises par rapport à l'année scolaire 2021/2022. Les subventions reçues par les cantons et les fondations dépendent du nombre de jour/apprentis au 15 novembre 2022.

Nous avons séparé la subvention de la fondation fribourgeoise (augmentée en 2020/2021 suite à l'adoption de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle) des autres subventions, afin de mettre en évidence le montant qui a été rétrocédé aux entreprises. Ce montant a ensuite été ajouté au fonds ACPC 2024 selon la décision de notre Assemblée générale 2021. Dès lors, le montant de CHF 59'200.00 a été attribué au fonds ACPC 2024, en diminution des produits. De plus, le compte « Autres produits », composé principalement d'un soutien de l'association « mère » Metaltec Fribourg, correspond à la participation à la charge salariale de nos moniteurs pour la mise en place d'actions de promotion du métier à hauteur de CHF 30'000.00.

Le compte « Préparation aux examens finaux » contient les finances d'inscription pour le cours de préparation proposé par nos moniteurs CIE, ainsi que les indemnités reçues par le SFP pour l'organisation des examens.

Le compte « Cours CIE non subventionnés » contient principalement des finances d'inscription aux cours CIE+.

Dans le comptes « Autres cours », il s'agit des finances d'inscription pour les cours de soudure et autres cours facturés séparément des CIE.

Le compte refacturation diverse contient la participation de l'association des CIE de « suissetec » aux frais Internet, en raison d'un partage de connexion.

Les charges ont été maîtrisées selon le nombre d'apprenti-e-s, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la dispense des CIE et de la bonne collaboration avec l'association Metaltec Fribourg.

L'exercice 2022/2023 clôture ainsi sur une perte de **CHF 1'277.63**.

Au niveau du bilan et de ses actifs au 31.07.2023, nous constatons une stabilisation des liquidités. Il faut tenir compte d'un montant important dans le compte « Créances envers des sociétés apparentées ». Il s'agit des versements effectués par l'association Metaltec Fribourg en fin d'année civile (décalage des exercices

comptables). Au niveau des passifs, le fonds ACPC 2024 a été augmenté de CHF 59'200.00 comme expliqué précédemment. La fortune de notre association s'élève donc à CHF 507'542.37 au 31.07.2023.

Corinne Schaller lit le rapport des vérificateurs.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité par les membres présents avec 17 « oui ».

## **5. Budget 2023/2024**

Au niveau du budget, aucun élément particulier n'est à signaler pour les produits. Mise à part la participation de l'association Metaltec Fribourg à hauteur de CHF 80'000.00. L'élément majeur se situe au niveau des produits. Vous constaterez que nous bénéficions toujours d'une subvention plus que doublée de la fondation fribourgeoise. Il s'agit en effet de l'impact de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle. L'Assemblée générale du 9 septembre 2021 avait décidé de ne pas baisser les prix des cours interentreprises et avait validé l'octroi d'une délégation de compétence au comité afin d'allouer les subventions supplémentaires dans le cadre du futur déménagement des cours CIE à Villaz-St-Pierre pour la rentrée 2024. Dans ce sens, vous retrouvez une allocation budgétée à CHF 68'000.00 au « fond ACPC 2024 » qui permettra à notre association de déménager sans contraintes financières. Ce budget se base sur les éléments connus à ce jour, en prenant en compte une légère augmentation du nombre d'apprentis, ainsi qu'une augmentation des salaires de nos moniteurs CIE (2 moniteurs supplémentaires CIE et un EPT pris en charge par Metaltec FR pour 4.5 mois). A la demande de l'association R-Suisse, nos moniteurs dispensent deux cours interentreprises (1<sup>ère</sup> année et 3<sup>ème</sup> année) à des classes d'apprenti-e-s recycleurs. Dans le compte de produits « Cours CIE pour tiers », il est budgété le montant qui sera facturé durant l'année 2023-2024. Le compte de charges « Achats marchandises CIE recyclage » contient toutes les dépenses en lien avec ces CIE. Le contrat de mandat avec l'association des recycleurs est convenu de manière à ce que notre association ne subisse pas de pertes par l'organisation de ces cours. Il est prévu de dissoudre CHF 24'000.00 dans le fonds « Déménagement ACPC » pour la prise en charge des salaires des moniteurs pour le travail effectué dans le cadre du déménagement à Villaz-St-Pierre.

Ce budget 2023/2024 présente ainsi un bénéfice de CHF 1'497.00 au 31.07.2024, tenant compte de l'attribution d'un montant de CHF 68'000.00 au « fonds ACPC 2024 ».

Il n'y a aucune question concernant le budget ni les comptes.

## **6. Election statutaires**

### **6.1 Election au comité**

Le comité de Metaltec Fribourg sera élu au point 8.1 de l'ordre du jour de l'AG de l'association Metaltec Fribourg.

### **6.2 Election des vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs seront élus au point 8.2 de l'ordre du jour de l'AG de l'association Metaltec Fribourg.

## **7. Divers**

Aucun point n'a été proposé dans les divers.

Étant donné que la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 17h20. L'assemblée générale de l'association Metaltec Fribourg suit celle des CIE.

**Association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg**



Laura Simonet  
Secrétaire patronale



Caroline Angelical  
Assistante administrative

Fribourg, le 2 mai 2024